

-----  
DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES

-----  
DIVISION EAU ET  
ASSAINISSEMENT

-----  
CD

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable rue Calmette à la Vallée du Tir

P.J. : 1 projet de délibération

Le schéma directeur d'assainissement de la Ville de Nouméa prévoit d'acheminer les eaux usées de la Vallée du Tir sur le site de la future station d'épuration de l'Anse du Tir.

Deux tranches de travaux ont été réalisées de mars 2000 à février 2001, et de septembre 2002 à juin 2003, le long de la voie de dégagement, sur les rues Berthelot et Edouard Unger, entre les rues Pallu de la Barrière et Paul Bert. La dernière tranche a été effectuée rue Février Despointes entre les rues Berthelot et Calmette de juin à octobre 2004.

La phase de travaux à venir prévoit sur l'ensemble de la rue Calmette la mise en place des réseaux d'assainissement suivants :

- Réseau d'eaux pluviales :
  - 70 mètres de canalisation PVC de diamètre 500 mm
  - 175 mètres de conduite en PVC de diamètre 600 mm
  - 80 mètres de buse en béton de diamètre 1000 mm
  
- Réseau d'eaux usées :
  - 330 mètres de conduite PVC de diamètre 200 mm

Le renforcement du réseau d'eau potable comprend 200 mètres de canalisation en fonte de diamètre 150 mm et 125 mètres en diamètre 80 mm.

Il convient d'effectuer sur ces tronçons les branchements particuliers sur le domaine public.

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section d'investissement.

Il est précisé que ces travaux dont la durée est estimée à six mois, pourraient démarrer au cours du deuxième trimestre 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Hervé GUEGAN
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Lysiane FLOTAT		Robert VAUTRIN
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Martine JONES	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	MM.	Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	MM.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
		Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Christel BERGER
		Marc KANYAN CASE	Mme	Mireille LEVY
		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/399

autorisant un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable rue Calmette à la Vallée du Tir

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/13 du 13 février 2006,

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie entendue en séance du 23 février 2006,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable rue Calmette à la Vallée du Tir.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.E.A.)	-	1
AFFICHAGE	-	1